

*Subsides***LES SUBSIDES****LA LOI N° 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS**

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Scott (Victoria-Haliburton), reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 novembre, du bill C-23 tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Le vice-président adjoint: Quand le comité a levé sa séance le vendredi 9 novembre 1979, nous en étions à l'annexe D du projet de loi. Les articles 2 à 6 inclusivement de même que les annexes A, B et C avaient été reportés.

Sur l'annexe D.

M. Breau: Monsieur le président, nous sommes convenus d'examiner aujourd'hui la politique de développement régional en compagnie du ministre de l'Expansion économique régionale. Sauf erreur, si l'on excepte les séances du comité permanent, je pense que c'est la première fois que le ministre est parmi nous. Bien sur, le ministre des Finances a su le remplacer avec compétence. Cependant, nous nous réjouissons de pouvoir discuter de développement régional et autres questions en compagnie du titulaire du MEER.

Nous nous réjouissons par ailleurs qu'un représentant de la Nouvelle-Écosse ait été nommé ministre de l'Expansion économique régionale. Notre seul regret est qu'il ne fasse pas partie du petit cabinet. Comme il le sait, nous le regrettons tout autant que lui. J'ai d'ailleurs proposé récemment une motion à ce sujet en vertu de l'article 43 du Règlement. Je suis sûr qu'il aurait appuyé ma motion, mais quelqu'un de son côté s'y est opposé. Il ne peut donc pas faire partie du petit cabinet. Nous sommes néanmoins convaincus qu'il fera du bon travail au sein du comité du cabinet chargé du développement économique.

Je ne serai pas long, parce que d'autres collègues veulent prendre la parole avant 5 heures, après 8 heures ce soir, demain et peut-être après-demain.

J'aimerais poser au ministre quelques questions qui touchent ma région. Mon collègue, le député de Matapédia-Matane exprimera plus tard la position de notre parti.

Le ministre peut-il nous dire si son ministère a entamé des discussions avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet de l'entente sur les routes en vue de poursuivre le travail commencé par le gouvernement précédent et par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick? Quand je cite le Nouveau-Brunswick, je dois préciser que le gouvernement de la province n'a pas fait grand-chose. Ce sont surtout des fonds fédéraux qui ont permis les travaux des routes 11, 8 et 17 dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick. En bref, ma première question est la suivante: le gouvernement fédéral a-t-il entamé des discussions avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue de conclure une nouvelle entente qui viserait les routes 11, 8 et 17?

Deuxièmement, pour ce qui est de l'entente du MEER sur le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, le ministre pourrait-il, s'il n'a pas les chiffres sous les yeux, s'engager à faire un rapport à la Chambre sur le versement des fonds dans la cadre de l'entente du MEER sur le Nord-Est? Jusqu'en juillet ou en août de cette année, les fonds n'étaient pas dépensés aussi rapidement que prévu. Il y avait de bonnes raisons pour cela. Il y a notamment eu des problèmes à propos du musée du transport maritime et de la marine. Ce projet a été retardé

pour des raisons qui ne dépendaient aucunement de la politique de l'un ou l'autre gouvernement. Il y avait aussi certains projets importants d'infrastructure entrepris par la municipalité et l'industrie de Bathurst. Il y a aussi eu certains retards à cause de projets d'ingénierie de la ville, et ainsi de suite.

● (1630)

J'aimerais que le ministre nous dise si le gouvernement essaiera dès maintenant et pendant le reste de l'année financière de rattraper ce retard afin d'affecter les fonds sur lesquels les deux gouvernements s'étaient mis d'accord parce que l'entente prendra fin en 1982. Cela veut dire qu'il reste encore deux années financières complètes après l'année en cours. Cette question me préoccupe. Je ne voudrais pas qu'on abandonne certains des projets visés par l'entente.

Certains diront sans doute que le Conseil du Trésor fédéral et celui de la province pourraient s'entendre pour prolonger la durée de l'accord afin qu'on puisse affecter les fonds prévus. Je rappelle cependant au ministre que vu l'inflation, si le gouvernement ne prend pas des mesures avant la date d'expiration de l'accord en 1982, il sera difficile d'en obtenir une prolongation, sauf pour des projets à caractère permanent, les appels d'offres déjà lancés ou les projets déjà entrepris. Il ne sera pas possible à ces conseils du Trésor d'approuver assez de fonds pour mener tous les projets à bien. Cette question me préoccupe.

J'attendrai de voir ce que le ministre en pense. Je veux qu'il me garantisse qu'il s'efforcera d'approuver les projets le plus tôt possible. J'espère qu'il incitera le gouvernement du Nouveau-Brunswick à commencer les travaux et à utiliser ces fonds. Avant de continuer mon discours, j'aimerais que le ministre réponde à ces deux questions.

M. MacKay: Monsieur le président, je m'efforcerai volontiers de répondre aux questions du député. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, l'accord accessoire sur les projets routiers dont il a parlé expire le 31 mars 1980. Nous avons demandé à la province du Nouveau-Brunswick d'en prolonger l'application. Si j'ai bien compris, cela voudrait dire l'affectation de 5 ou 6 millions de dollars de plus que prévu à l'origine.

Je signale en passant au député que j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le premier ministre Hatfield et les membres de son cabinet pendant l'été et que j'ai pu discuter avec eux de plusieurs questions, notamment de l'industrie forestière, qui a une importance vitale pour tout le Nouveau-Brunswick. Si je ne m'abuse, cette industrie contribue directement ou indirectement environ un demi-milliard de dollars à l'économie de la province.

Le ministre du Nouveau-Brunswick, M. Merrithew, est venu ici dernièrement, et je l'ai rencontré à l'extérieur de la Chambre. Le gouvernement de cette province est encore en train d'évaluer les diverses considérations qui lui permettront finalement, et ce sera pour bientôt, je pense, de présenter des propositions précises qui doivent nous donner la possibilité de l'aider à rationaliser et à moderniser certaines installations par le biais de l'entente sur les pâtes et papier.

Le député m'a aussi demandé des renseignements sur le projet de construction d'un centre d'expédition maritime. Il en a parlé dans sa première question. Il sait que c'est une société du Nouveau-Brunswick, la maison A. C. Mallet et fils, qui a obtenu le contrat. Le coût est plus élevé que prévu. On négocie présentement pour tâcher de déterminer quelle serait la meilleur